



Guadeloupe Moto Club

Règlement particulier Championnat de MOTOCROSS de la Guadeloupe Saison 2011

ARTICLE 1

Définition

Le Guadeloupe Moto Club organise le Championnat de Ligue de Moto Cross GUADELOUPE dont les huit épreuves se dérouleront aux dates suivantes :

le 27 mars 2011 de 8h00 à 18h00, circuit B.

le 17 avril 2011 de 8h00 à 18h00, circuit B.

le 22 mai 2011 de 8h00 à 18h00, circuit B.

le 26 juin 2011 de 8h00 à 18h00, circuit B.

le 11 septembre 2011 de 8h00 à 18h00, circuit B.

le 16 octobre 2011 de 8h00 à 18h00, circuit B.

le 13 novembre 2011 de 8h00 à 18h00, circuit B.

le 11 décembre 2011 de 8h00 à 18h00, circuit B.

LIEU : Terrain de Merlande - longueur 1350 m - largeur 6 à 8 m

N° D'HOMOLOGATION

PREFECTORALE : AD 1/3 2008/763 du 10 juin 2008

Avenant du 9 juillet 2010 pour circuit B

CONFORMITE : Le règlement de ce championnat est mis en place par la commission Moto Cross de la Ligue de Guadeloupe, conformément au règlement sportif national de la Fédération Française de Motocyclisme .

CATEGORIES : Championnat 85 cm³ : pilotes âgés de 9 à 16 ans

Championnat Elite :

- Moins de 125 cm³ , pilotes âgés de plus de 13 ans
- De 125 à 450 cm³ , pilotes âgés de plus de 15 ans

Championnat Senior:

- Toute cylindrée de 100 cm³ à 450 cm³ , pilotes âgés de plus de 38 ans, et ne participant pas au championnat « Elite », ou pilotes n'ayant pas le niveau pour courir en « Elite » (un pilote de moins de 38 ans pourra s'aligner en catégorie « Senior » avec l'accord du comité de direction, mais se verra interdire l'accès à cette catégorie dès que ses

Guadeloupe Moto Club – C/O Eric JEANVOINE, Morne vieille cote – Boisvin – 97139 – LES ABYMES

Tel. : 0690 75 12 92 ou Tel/Fax : 0590 28 15 34 – email eric.jeanvoine@mediaserv.net

Agrément Préfecture n° 1950 du 05/03/76 - Ligue n° 28 – F.F.M. n° 458 – Agrément D.D.J.S n° 971 85 11 AAS 93

REGLEMENT PARTICULIER 2009

www.guadeloupemotoclub.com

Page 1

résultats prouvent qu'il peut s'aligner en « Elite », la commission motocross de la ligue régionale sera seule juge.

Championnat Quadcross:

- Toute cylindrée de 125 cm³ à 450 cm³, les courses sont régies par le règlement particulier du championnat de la Guadeloupe de Quadcross approuvé par la commission motocross de la ligue régionale, compte tenu de la capacité du circuit, les catégories Elite et Challenger prendront le départ sur la même grille, si toutefois le nombre des quads engagés était supérieur à vingt, des essais qualificatifs pourront être organisés.

Démonstration école de pilotage :

- Moins de 50 cm³, pilotes âgés de plus de 6 ans
- De 50 à 65 cm³, pilotes âgés de plus de 7 ans
- De 65 à 90 cm³, pilotes âgés de 9 à 12 ans

Nota : Un classement 125 cm³ sera mis en place pour tous s'alignant avec un engin dont la cylindrée est inférieure à 125cc, quelque soit leur âge.

Ceux qui courront dans la cylindrée au-delà des cotes autorisées dans la catégorie seront automatiquement déclassés et exclus des championnats.

ENTRAÎNEMENTS : Fin de semaine : de 9h00 à 18h00 – Jours fériés –
Mercredis de 9h00 à 18h00.

Très important : Un pilote ne doit jamais se trouver seul à l'entraînement, il doit être accompagné d'une personne possédant un téléphone mobile qui pourra prévenir les secours en cas de chute.

En vue de la préparation du circuit, tous les entraînements seront suspendus du mercredi 18h00 au dimanche de la course. L'accès au terrain sera donc limité à son entretien, sauf autorisation exceptionnelle du comité de direction du Guadeloupe Moto Club.

ARTICLE 2

Conditions d'admission.

La licence FFM est obligatoire. Pour les mineurs : une autorisation parentale sera exigée ainsi que les guidons ou le CASM.

Les pilotes devront obligatoirement être vêtus d'un équipement réglementaire complet de Moto cross à savoir :

- Casque homologué
- Lunettes
- Protège nuque
- Pare Pierre ou gilet de protection renforcé
- Coudières
- Genouillères
- Protection dorsale

- Bottes
- Gants

Les machines devront satisfaire aux règles techniques en vigueur décrites par la FFM.

Plaque blanche numéro noir où plaque noire numéro blanc à l'exclusion de tout autre coloris, pour toutes les catégories :

Classe 65 cm³ de 50 à 65 cm³
Classe 85 cm³ de 65 à 90 cm³
Classe Open de 100 à 450 cm³

Dimensions des plaques et numéros

3 plaques numérotées réglementaires : une à l'avant, les deux autres de chaque côté de la roue arrière.

Dimension minimum des chiffres pour une bonne lisibilité

Hauteur 14 cm

Largeur 8cm

Epaisseur 2,5cm

ARTICLE 3

Engagement : Clôture le samedi précédent la course.

Le prix de l'engagement par pilote est de **75 €**

Pour les membres du Guadeloupe Moto Club, le prix de l'engagement par pilote est de **50 €**, **45 €** (pour 2 pilotes de plus de 12 ans de la même famille), **40 €** (à partir de 3 pilotes de plus de 12 ans de la même famille), **25 €** pour les pilotes de moins de 12 ans.

Les pilotes invités n'ont pas de droit d'engagement à payer, toutefois ils ne sont pas dispensés de remplir et signer leur demande d'engagement.

Aucun engagement ne sera pris par téléphone.

Un engagement hors délai pourra être accepté après accord du président du GMC et du directeur de course moyennant un droit majoré de 50%.

Tout pilote n'ayant pas respecté le règlement du Guadeloupe Moto Club pourra voir son engagement refusé par le président du Guadeloupe Moto Club (Mauvais comportement, entraînement en dehors des périodes d'ouverture du circuit, refus de participation aux travaux de l'association...)

ARTICLE 4

Vérification technique et administrative :

Elles s'effectueront uniquement le matin de la course de 8h30 à 9h30 pour les motos, de 9h30 à 10h30 pour les quads, par les commissaires technique du COMITE REGIONAL.

Présence des pilotes et des machines à 9h30. il n'y aura plus aucun engagement ni de contrôle passé le délai et l'heure prévu à cet effet. Les vérifications seront faites en parc fermé.

Si nécessaire, les contrôles techniques pourraient être avancés au samedi précédent la course, de 14h à 16h.

Les pilotes devront respecter les consignes des officiels et se présenter avec : licence, CASM et fournir un commissaire de piste ou un commissaire de piste stagiaire.

Les pilotes qui sont responsables du comportement de leurs accompagnateurs et encourent des sanctions en cas d'agissement entravant la sécurité des autres pilotes, commissaires ou officiels.

Les pilotes qui ne fourniront pas de commissaires de piste ne pourront pas se présenter au départ. Les machines resteront en parc fermé et sortiront que sur ordre du Directeur de course.

Chaque pilote stockera son carburant dans des bidons métalliques.

ARTICLE 5

Déroulement de l'épreuve :

VERIFICATION des motos : à 8h30 le jour de la course au parc pilotes

ESSAIS : de 09h30 à 10h45

HORAIRE de la course : de 10h45 à 17h00

Nombre maximum de pilotes : 35 motos maximum par manche et par catégorie, 40 pour les essais, 20 quads maximum par manche, 25 pour les essais.

Départ : Tous les coureurs devront être présents au pré-parc 10 mn avant l'heure de la manche, tout coureur ne répondant pas à l'appel de son nom sera rappelé en fin de liste, et prendra place sur la grille en dernier.

Départ effectué moteur en marche, un seul faux départ toléré par concurrent, au deuxième il passera derrière les autres concurrents.

Un concurrent ne peut quitter la grille de départ pour quelque raison que se soit, sous peine de disqualification.

Panne : Toute machine en panne accidentée doit être sortie du circuit sous peine de disqualification. Les interventions sur les machines se feront au parc fermé, la circulation étant assurée sous le contrôle d'un commissaire de piste.

Le changement de machine est autorisé uniquement par une machine qui a été dûment contrôlée par les commissaires techniques en temps utiles, qu'elle ait été présentée ou non par ledit concurrent.

Toutefois, le changement de machine est interdit une fois que le pilote est sorti du pré-parc pour rejoindre la grille de départ.

Des réparations sommaires pourront être effectuées :

- entre les manches, au parc fermé sous le contrôle et avec l'accord d'un commissaire technique
- pendant les manches, sur la zone technique prévue à cet effet en bordure de piste.

Le Directeur de course peut interdire le départ ou faire arrêter tout conducteur ou motorcycle qui pourrait être une cause de danger. De même il est habilité à faire vérifier une machine en cas de chute par le commissaire technique.

Sens de la piste : Il est absolument interdit de rouler dans le sens inverse de la course, et ce même sur une petite distance, et pour quelque raison que ce soit.

Nombre de tours et de classe :

- 3 manches de 20 mn + 1 tour (125 & 250 & 450 cc Elite).
- 3 manches de 12 mn + 1 tour (125 à 450 cc « Seniors »).
- 3 manches de 12 mn + 1 tour (Kilibibi 85 cc).
- 2 manches de 8 mn + 1 tour (Kilibibi 65cc) :Démonstrations.
- 3 manches de 12 mn + 1 tour pour les Quadcross.

ARTICLE 6

Drapeaux :

- Jaune immobile - danger, ralentir, défense de dépasser.
- Jaune agité - danger grave, préparez vous à stopper, défense de dépasser.
- Bleu fixe - un concurrent de la tête de course rattrape un pilote attardé et le suit de près.
- Bleu agité - un concurrent de la tête de course cherche à doubler un pilote attardé, ce dernier doit garder sa trajectoire et le laisser passer.
- Vert - voie libre.
- Blanc - médecin, moyens de secours sur la piste, préparez vous à vous arrêter, défense de dépasser.
- Rouge - arrêt de la course.
- Damier Noir et blanc – arrivée
- Jaune, croix de Saint André Noire - dernier tour
- National Bleu, blanc, rouge – départ, fermeture de la piste aux non compétiteurs.

ARTICLE 7

Aménagement du circuit (voir plans joints en annexe)

Compte tenu du manque de circuits dans le département, et afin de rendre la compétition plus attractive, tant pour les pilotes que pour les spectateurs, il a été décidé de proposer d'évoluer sur le circuit B pendant les quatre premières épreuves du championnat, sur le circuit A les quatre

dernières épreuves. Le tracé est le même que le tracé homologué depuis 2006, pour le circuit B, le sens de circulation est simplement inversé, pour ce faire un aménagement a été opéré pour le départ. L'attaque des bosses est aménagée suivant le circuit en vigueur.

ARTICLE 8

La liaison téléphonique est assurée par des mobiles (GSM)

Lutte contre les incendies, emplacement des extincteurs par unité :

- 1 à la buvette
- 1 sur la ligne de départ
- 1 au poste de contrôle technique
- 3 au parc coureur
- 1 au parc d'attente
- 1 sur la ligne d'arrivée

ARTICLE 9

Assurance : Le Guadeloupe Moto Club a souscrit une police d'assurance conforme à la législation en vigueur. La garantie est souscrite au pré de la compagnie : **ASSURANCE MOTO VERTE**

ARTICLE 10

Dispositif de secours / Médical :

- 1 médecin urgentiste
- 3 sapeur-pompiers et un véhicule léger, conformément à la convention passée entre le Guadeloupe Moto Club et le SDIS de la Guadeloupe (en cours de renouvellement).
- Le Poste de secours du Lamentin et de Ste Rose avertis par fax les jours de courses
- Le service des urgences du CHU de Pointe à Pître est averti par fax les jours de courses

ARTICLE 11

Sécurité :

- 3 vigiles sur les lieux de la manifestation :
- 2 à l'entrée du circuit
- 1 dans le parc coureurs
- La brigade de gendarmerie est prévenue par fax les jours de courses

ARTICLE 12

Les points suivants seront attribués par classe :

1 ^{er}	25 points
2 ^{ème}	22 points
3 ^{ème}	20 points
4 ^{ème}	18 points

5 ^{ème}	16 points
6 ^{ème}	15 points
7 ^{ème}	14 points
8 ^{ème}	13 points
9 ^{ème}	12 points
10 ^{ème}	11 points
11 ^{ème}	10 points
12 ^{ème}	09 points
13 ^{ème}	08 points
14 ^{ème}	07 points
15 ^{ème}	06 points
16 ^{ème}	05 points
17 ^{ème}	04 points
18 ^{ème}	03 points
19 ^{ème}	02 points
20 ^{ème}	01 point

Classement :

- Pour être classé, le coureur devra avoir parcouru 3/4 du parcours par manche.
- En cas d'interruption de la manche avant la moitié de celle-ci, elle sera annulée.
- Si plus de la moitié de la manche est couverte, la totalité des points sera attribué, et l'on conservera le classement du tour précédent l'interruption.
- Le classement de l'épreuve se fera par addition de points des 3 manches
- En cas d'ex-aequo, les pilotes seront départagés par leur classement à la 3^{ème} manche ou à la 2^{ème} manche le cas échéant.

ARTICLE 13

Réclamations :

Les réclamations écrites et signées seront accompagnées d'une caution de 75€, remboursable si le bien fondé en est prouvé, et devront être remises du directeur de course au cours de la demi- heure suivant la proclamation relative au classement.

Une caution de 100€ sera exigée s'il faut démonter un moteur. Cette somme sera remboursée au réclamant si la plainte était fondée.

Tous les points non visés dans le présent règlement seront tranchés par la commission MotoCross de Ligue Motocycliste de Guadeloupe au vue du règlement de la FFM. En s'engageant le concurrent déclare avoir pris parfaitement connaissance du règlement et s'y conformer ainsi qu'à toute décision du Comité régional.

ARTICLE 14

Interdictions :



L'alcool est strictement interdit aux pilotes pendant la course et dans le parc fermé. Celui qui se fera surprendre sera automatiquement mis hors course et poursuivie au conseil disciplinaire.

A lire attentivement : tout pilote est responsable de ses accompagnateurs sur le circuit et ses abords avant pendant et pendant et après la course. Veuillez respecter les champs, arbres fruitiers et propriétés privées, car sans la bonne volonté des propriétés et des exploitants, nous ne pouvons organiser d'épreuve.

ARTICLE 15

Remises des prix :

La remise des prix s'effectuera sur le circuit à l'issue de l'épreuve. Des prix et des coupes seront remis aux 3 premiers de chaque catégorie de l'épreuve.

Officiels :

- Un Directeur de course
- Un Directeur de course adjoint (facultatif)
- Trois commissaires sportifs composant le Jury de l'épreuve
- Un ou plusieurs commissaires techniques
- Un responsable du chronométrage et ses adjoints

Ces officiels, diplômés de la Fédération Française de Motocyclisme seront nommés et convoqués sur chacune des épreuves par la Ligue Guadeloupéenne de Motocyclisme.

17 commissaires de piste licenciés FFM, formés par la Ligue Guadeloupéenne de Motocyclisme et munis de drapeaux de course sont postés à chaque bosse ou point dangereux du circuit. Ces commissaires de piste, tous membres du Guadeloupe Moto Club, sont présentés par le Club, et mis à la disposition du Directeur de course pour lui permettre d'assurer la sécurité de l'épreuve. (Voir liste et plan en annexe).

ARTICLE 17

Application du règlement

Tous les cas non prévus au présent règlement particulier seront tranchés par le Jury de l'épreuve, conformément aux dispositions du règlement du championnat de Guadeloupe de MotoCross et du code sportif national de la FFM.

* réservé pour visa GMC
* Le président

* Réservé pour visa LMR
* Le président

GUADELOUPE MOTO CLUB
19 Rés. Fleur d'Épée - Bas du Fort
97190 GOSIER
Tél. : 0590 90 73 43 - Port : 0690 53 03 06
Siret : 445 220 486 000 10 - APE : 926C